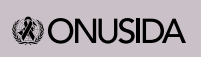


R E S P E C T
DES FEMMES

Prévenir la violence
contre les femmes



WHO/RHR/18.19

© Organisation mondiale de la Santé 2019

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO licence (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation suggérée. RESPECTEZ les femmes : Prévenir la violence faite aux femmes. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2019 (WHO/RHR/18.19). Licence : [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo).

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

RESPECT des femmes :

Prévenir la violence
contre les femmes



Introduction

Ce document s'adresse en premier lieu aux décideurs politiques.

Les responsables de la mise en œuvre des programmes de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes le trouveront également utile pour concevoir, planifier, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les interventions et les programmes.

Table des **matières**



I

Connaître les faits

p.4

II

**Évaluer les facteurs de risque et de protection**

p.6



III

**Mettre en œuvre 7 stratégies pour
prévenir la violence contre les femmes**

p.8

IV

**Évaluer les données probantes
pour les interventions**

p.10



V

Élaborer une théorie du changement

p.12

VI

**Appliquer les principes directeurs
en matière de prévention**

p.14



VII

**Renforcer l'environnement
favorable à la prévention**

p.16

VIII

**Adapter et reproduire à plus
grande échelle ce qui fonctionne**

p.18



IX

Suivre, évaluer et mesurer les progrès

p.20

X



p.22

**S'engager
pour l'action !**

Connaître les faits

La violence contre les femmes est enracinée dans l'inégalité des sexes et constitue une **violation des droits humains**, un **problème de santé publique** et un obstacle au développement durable.

Près d'**une femme sur trois (35 %)** dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles exercées par un partenaire intime ou des violences sexuelles, à l'exclusion du harcèlement sexuel, commis par n'importe quel agresseur.

À l'échelle mondiale, **30 %** des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles exercées par un partenaire intime au cours de leur vie.

Les adolescentes, les jeunes femmes, les femmes appartenant à des minorités ethniques ou autres, les femmes transsexuelles et les femmes handicapées **sont plus exposées** aux différentes formes de violence.

.....
Les urgences humanitaires peuvent exacerber la violence existante et entraîner des formes supplémentaires de violence contre les femmes et les filles.

.....
Au niveau mondial entre **38 % et 50 % des meurtres** de femmes sont commis par **des partenaires intimes**.

.....
La violence a des effets négatifs sur la **santé** et le bien-être physique et mental des femmes. Elle a des **conséquences sociales et économiques** et induit des coûts pour les familles, les communautés et les sociétés.

.....
Un faible niveau d'éducation, l'exposition à la violence dans l'enfance, l'inégalité de pouvoir dans les relations intimes, ainsi que les attitudes et les normes acceptant la violence et l'inégalité entre les sexes augmentent le risque **de subir la violence exercée par un partenaire intime et la violence sexuelle**.

.....
Un faible niveau d'éducation, la maltraitance des enfants ou l'exposition à la violence dans la famille, la consommation nocive d'alcool, les attitudes acceptant la violence et l'inégalité des sexes augmentent le risque **d'exercer de la violence sur un partenaire intime**.

.....
La majorité (55 à 95 %) des femmes qui ont survécu à la violence ne parlent pas de leur situation et **ne cherchent pas à obtenir des services de quelque nature que ce soit**.

.....
La violence contre les femmes et les filles est **évitable**. Pour prévenir la violence, il faut atténuer les facteurs de risque et amplifier les mesures de protection.

.....

Évaluer les risques & les mesures de protection¹

Facteurs de risque

Lois discriminatoires sur la propriété, le mariage, le divorce et la garde des enfants

Faible niveau d'éducation et d'emploi des femmes

Absence ou mauvaise application des lois relatives à la violence contre les femmes

Discrimination sexuelle dans certaines institutions (la police, les institutions sanitaires)

SOCIÉTAL

Normes liées aux relations entre les sexes néfastes qui maintiennent les privilèges masculins et limitent l'autonomie des femmes

Niveaux élevés de pauvreté et de chômage

Taux élevés de violence et de criminalité

Disponibilité de drogues, d'alcool et d'armes

COMMUNAUTAIRE

Niveaux élevés d'inégalité dans les relations / relations contrôlées par les hommes / dépendance à l'égard du partenaire

Les relations sexuelles multiples des hommes

Consommation de drogues et consommation nocive d'alcool par les hommes

INTERPERSONNEL

Expérience de violence et/ou d'exposition à la violence dans la famille pendant l'enfance

Troubles mentaux

Attitudes tolérantes ou justifiant la violence comme étant normale ou acceptable

INDIVIDUEL

SOCIÉTAL

Des lois qui :

- favorisent l'égalité des sexes
- promeuvent l'accès des femmes à l'emploi formel
- aident à lutter contre la violence faite aux femmes

COMMUNAUTAIRE

Des normes qui soutiennent la non-violence et les relations équitables entre les sexes, et qui favorisent l'autonomisation des femmes

INTERPERSONNEL

Relations intimes caractérisées par l'égalité des sexes, y compris dans le partage des décisions et des responsabilités domestiques

INDIVIDUEL

Non-exposition à la violence dans la famille

Enseignement secondaire pour les femmes et les hommes et moins de disparités entre les niveaux d'éducation des femmes et des hommes

Les hommes et les garçons ainsi que les femmes et les filles sont éduqués à adopter des attitudes équitables du point de vue du genre

Mesures de protection

R E S P E C T

Mettre en œuvre
7 stratégies pour
prévenir la violence
contre les femmes²

→ **Renforcer l'autonomisation des femmes**

fait référence à l'autonomisation économique et sociale, y compris l'héritage et la propriété des actifs, la microfinance plus des interventions de formation sur le genre et l'autonomisation, l'action collective, la création d'espaces sûrs et le mentorat pour développer des compétences en matière d'auto-efficacité, d'affirmation de soi, de négociation et de confiance en soi.

→ **Encourager des relations interpersonnelles égalitaires**

désigne des stratégies visant des individus ou des groupes de femmes, d'hommes ou de couples pour améliorer les compétences en matière de communication interpersonnelle, de gestion des conflits et de prise de décision partagée.

→ **Sécuriser les cadres de vie**

fait référence aux efforts visant à créer des écoles, des espaces publics et des cadres de travail sûrs, entre autres.

→ **Procurer des services dans les différents secteurs**

renvoie à une série de services, notamment les services de police, juridiques, sanitaires et sociaux fournis aux survivants.

→ **Éliminer les abus envers les enfants et les adolescents**

renvoie à l'établissement de relations familiales enrichissantes, à l'interdiction des châtiments corporels et à la mise en œuvre de programmes de formation des parents, comme mentionné dans *INSPIRE - 7 stratégies de prévention de la violence contre les enfants*

→ **Contenir la pauvreté**

fait référence aux stratégies ciblées sur les femmes ou les ménages dont le but premier est de réduire la pauvreté, notamment des transferts de fonds, de l'épargne, des prêts auprès d'institutions de microfinance, des interventions sur le marché du travail.

→ **Transformer les attitudes, croyances et normes**

fait référence aux stratégies qui remettent en question les attitudes, croyances, normes et stéréotypes sexistes négatifs qui maintiennent les privilèges masculins et la subordination féminine, qui justifient la violence contre les femmes et qui stigmatisent les survivantes. Ces stratégies vont des campagnes publiques aux activités de mobilisation communautaire, en passant par l'éducation de groupe.

Renforcer l'autonomisation des femmes

Formation à l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en matière de compétences de vie, d'espaces sécurisés, de mentorat.



Politiques et interventions en matière d'héritage et de propriété d'actifs



Micro-finance ou épargne, prêts et composantes de formation sur le genre et l'autonomisation



EXEMPLE

Microfinance, genre et autonomisation

Le projet IMAGE (Intervention grâce à la microfinance en faveur de l'égalité entre les sexes et les malades du Sida) en Afrique du Sud renforce l'autonomie des femmes grâce à la microfinance et à des formations sur le genre et le pouvoir et des activités de mobilisation communautaire. Des études montrent qu'il a permis de réduire la violence domestique de 50% dans le groupe d'intervention sur une période de deux ans. Avec 244 dollars US par incident de violence conjugale évitée au cours d'une phase d'expérimentation de deux ans, l'intervention est jugée très rentable.^w

Encourager des relations interpersonnelles égalitaires

Ateliers de groupes avec des femmes et des hommes pour promouvoir des attitudes et de relations égalitaires



Conseils et thérapie de couples



EXEMPLE

Ateliers de groupe

Au cours des deux années qui ont suivi la mise en œuvre des *Stepping Stones* en Afrique du Sud avec des participants des deux sexes âgés de 15 à 26 ans, les hommes étaient moins susceptibles de faire subir des actes de violence, des viols et des rapports sexuels transactionnels à leurs partenaires intime dans le groupe d'intervention par rapport à la base de référence.^x

Sécuriser les cadres de vie

Infrastructures et transports



Interventions de témoins



Interventions dans les établissements scolaires



EXEMPLE

Right to play - Prévenir la violence parmi et entre les enfants dans les écoles

A Hyderabad (province de Sindh), au Pakistan, 40 enfants des écoles publiques ont bénéficié du programme "Le droit de jouer". Les garçons et les filles se sont engagés dans l'apprentissage par le jeu, leur permettant d'acquérir des savoir-être tels que la confiance, la communication, l'empathie, la gestion des émotions négatives, la résilience, la coopération, le leadership, l'esprit critique et la résolution de conflit. Ces aptitudes aident à lutter contre les conflits, l'intolérance, la discrimination basée sur le genre et la violence entre pairs. Une évaluation conduite 24 mois après l'intervention a démontré une baisse de la victimisation par des pairs de 33% parmi les garçons et de 59% parmi les filles ; une réduction des punitions corporelles de 45% pour les garçons et de 66% pour les filles ; et une diminution des témoignages de violence domestique de 65% pour les garçons et de 70% pour les filles.^o

Évaluer les données de l'intervention³

LÉGENDE⁴

- prometteuses**, >1 évaluations montrent une réduction considérable des épisodes de violence
- davantage de données sont nécessaires**, >1 évaluation montre des améliorations dans les résultats intermédiaires liés à la violence
- contradictoire**, les évaluations montrent des résultats contradictoires en matière de réduction de la violence⁵
- pas de données probantes**, intervention non encore rigoureusement évaluée
- inefficace**, >1 les évaluations ne montrent aucune réduction de la violence
- H** Banque mondiale - Pays à revenu élevé (PRE)
- L** Banque mondiale, pays revenu faible et moyen (PRFM)

Procurer des services dans les différents secteurs

Interventions relatives au conseil en matière d'autonomisation ou soutien psychologique pour favoriser l'accès aux services (c'est-à-dire la défense des intérêts).



Interventions sur la prévention de l'abus d'alcool



Abris



Lignes vertes



Centres de crise à guichet unique



Interventions auprès des auteurs de violence



Commissariats/unités de police pour femmes



Dépistage dans les services de santé



Sensibilisation et formation du personnel institutionnel sans modifier l'environnement institutionnel



EXEMPLE

Plaidoyer pour les survivantes

Le *Community Advocacy Project* dans le Michigan et l'Illinois, aux États-Unis, est un programme fondé sur des données probantes et conçu pour aider les femmes qui ont survécu à la violence exercée par un partenaire intime à reprendre le contrôle de leur vie. Des agents formés fournissent aux survivantes des conseils et une assistance personnalisée afin qu'elles puissent avoir accès aux ressources communautaires et bénéficier d'un appui social. Il a été constaté que l'intervention permettait de réduire la récurrence de la violence et de la dépression et d'améliorer la qualité de vie et le soutien social. Deux ans après la fin de l'intervention, le changement positif s'est poursuivi.⁷

Éliminer les abus envers les enfants et les adolescents

Visites à domicile et sensibilisation par des agents de santé



Interventions parentales



Interventions de soutien psychologique pour les enfants qui subissent des violences et qui sont témoins de la violence dans le cercle familial



Compétences de la vie courante / programme scolaire, formation à la prévention du viol et de la violence dans les relations amoureuses



Contenir la pauvreté

Transferts économiques, y compris les transferts conditionnels/non conditionnels en espèces ; les bons et les transferts en nature



Interventions sur la main-d'œuvre, y compris les politiques en matière d'emploi, les moyens de subsistance et la formation à l'emploi



Interventions en matière de microfinance ou d'épargne sans aucun élément supplémentaire



EXEMPLE

Transferts économiques

Au Nord de l'Équateur, un programme de transfert d'argent, de bons et de nourriture, mis en œuvre par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ciblait les femmes des quartiers urbains pauvres, afin de réduire leur pauvreté. Les ménages bénéficiaires ont reçu chaque mois des transferts monétaires équivalents à 40\$ durant 6 mois. Le transfert était offert aux femmes à condition qu'elles participent à des formations mensuelles en nutrition. L'évaluation a montré des baisses de 19 à 30% du nombre de femmes qui subissent des comportements contrôlants, de la violence physique et/ou sexuelle exercés par un partenaire intime. Une des explications plausibles pour cette réduction est la diminution, au sein des couples, des conflits liés aux stress dus à la pauvreté.⁸

Transformer les attitudes, croyances et normes

Mobilisation communautaire



Ateliers de groupe composés de femmes et d'hommes pour promouvoir des changements d'attitude et de normes



Marketing social ou activités ludoéducatives et éducation de groupe



Éducation de groupe avec des hommes et des garçons pour changer les attitudes et les normes



Campagnes de sensibilisation autonomes/campagnes de communication à composante unique



EXEMPLE

Mobilisation communautaire

SASA! est une intervention communautaire en Ouganda visant la prévention des violences faites aux femmes en changeant l'équilibre des pouvoirs entre hommes et femmes dans de leur cadre de leurs relations intimes. Des études montrent que dans les communautés SASA!, 76% des femmes et des hommes pensent que la violence physique envers un partenaire n'est pas acceptable, alors que 26% des femmes et des hommes dans les communautés de contrôle pensent la même chose. Considérant une épargne de 460 US\$ par incident de violence exercée par un partenaire intime dans la phase pilote de l'intervention, celle-ci est rentable et permettra des économies d'échelle durant l'intensification des interventions à grande échelle.⁹

Élaborer une **théorie**

Renforcer l'autonomisation des femmes

Encourager des relations interpersonnelles égalitaires

Sécuriser les cadres de vie

Procurer des services dans les différents secteurs

Eliminer les abus envers les enfants et les adolescentse

Contenir la pauvreté

Transformer les attitudes, croyances et normes

INTERVENTIONS

S'appuyer sur la résilience et les connaissances, ainsi que sur les ressources et le soutien des communautés pour trouver des solutions

Femmes confrontées à la violence

Familles touchées par la violence

Communautés où le niveau de violence est élevé

OBSTACLES

- **Réduction de l'autonomie** des femmes
- Enfants exposés à la **violence**
- Normes sociales qui perpétuent le **pouvoir masculin**
- **Services** inadéquats
- **Protections juridiques et sociales** insuffisantes pour les femmes
- Manque de **volonté politique et de ressources**
- **Organisations ou mouvements de femmes** ne disposant pas de ressources suffisantes

Programmes de lutte contre les violences faites aux femmes largement mis en œuvre

Augmentation des ressources et de la volonté politique pour lutter contre les violences faites aux femmes

Sensibilisation accrue au fait que les violences faites aux femmes constituent un problème de santé publique et qu'elles sont évitables

OBJECTIFS

Amélioration des résultats sectoriels liés à la santé et au développement économique et social (par exemple, amélioration de la santé mentale, réduction de la pauvreté des ménages, amélioration de la santé des femmes et des enfants, amélioration de l'éducation et des revenus des femmes et réduction de l'absentéisme)

Les familles, les communautés et les institutions croient en l'égalité des sexes et la défendent en tant que norme, et n'acceptent plus la violence contre les femmes

Les hommes acceptent et traitent les femmes comme des égales

Les femmes peuvent prendre des décisions autonomes

Les femmes connaissent leurs droits et ont accès aux programmes

RÉSULTATS

Amélioration des résultats en matière de santé et de développement dans les ménages, la communauté et la société

Les femmes exercent leur droit humain et contribuent au développement

La violence contre les femmes est réduite ou éliminée

L'égalité et le respect sont pratiqués dans les relations intimes, familiales et communautaires

Les conflits interpersonnels sont résolus de manière pacifique

EFFETS

Appliquer les principes directeurs

Donner la priorité à la sécurité des femmes et ne pas leur nuire

Garantir la confidentialité des informations et anticiper et traiter les conséquences involontaires

1

Promouvoir l'égalité des sexes et les droits humains des femmes

Veiller à ce que l'analyse de l'inégalité des sexes et des relations de pouvoir ainsi que des privilèges des hommes sur les femmes soit au centre de la programmation

2

Ne laisser personne de côté

S'attaquer aux formes multiples et croisées de discrimination fondées sur le sexe, le genre, la classe, la race, l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre

3

Élaborer une théorie du changement

Expliquer comment la programmation peut aboutir à des changements dans les résultats intermédiaires et les effets probables

4

Promouvoir une programmation fondée sur des données probantes

Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation afin de constituer une base de données sur ce qui fonctionne et faciliter le partage des connaissances pour éclairer la programmation

5

pour une programmation efficace

6

Utiliser des approches participatives

Stimuler la réflexion personnelle et l'esprit critique, et s'appuyer sur la parole, l'entregent et les compétences des personnes.

7

Promouvoir la coordination

Soutenir les partenariats entre les secteurs et les organisations, ainsi qu'aux niveaux local et national

8

Mettre en œuvre des interventions combinées

Faciliter la programmation collective avec les individus, les familles et les communautés pour traiter les multiples facteurs de risque qui sous-tendent la violence contre les femmes et les multiples formes de violences au sein des familles

9

Aborder la question du continuum de la prévention

Lier les interventions de prévention et d'action

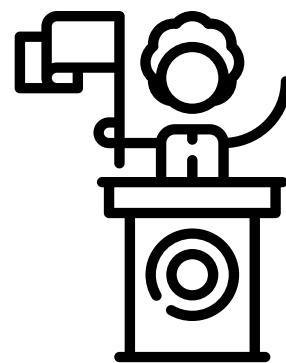
10

Adopter une approche fondée sur le cycle de vie

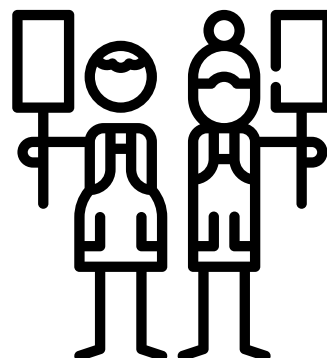
Mettre en œuvre des programmes qui fonctionnent avec les enfants, les adolescents et les jeunes pour des interventions précoces

Renforcer l'environnement favorable

- a** Obtenir l'**engagement politique** des dirigeants et des décideurs politiques à s'exprimer, en condamnant la violence contre les femmes.

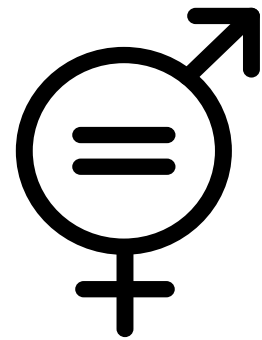


- b** Investir dans **les organisations de femmes**, s'appuyer sur leur travail, leur fournir des ressources et les soutenir.

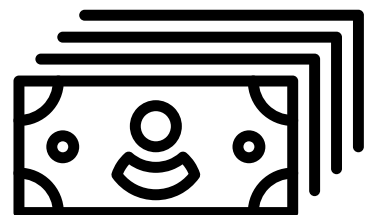


pour la prévention

- c** Mettre en place et faciliter l'application **des lois et des politiques** qui traitent de la violence contre les femmes et qui favorisent l'égalité entre les sexes, y compris l'accès à l'enseignement secondaire.⁶



- d** **Allouer des ressources** aux programmes, à la recherche et au renforcement des institutions et des capacités du secteur de la santé, de l'éducation, de l'application des lois et des services sociaux pour lutter contre les violences faites aux femmes.



Adapter et reproduire à plus grande échelle ce qui fonctionne

Les interventions de prévention de la violence qui se sont avérées efficaces dans le cadre d'un projet pilote peuvent être reproduites de différentes manières. Elles peuvent être étendues en ajoutant d'autres bénéficiaires, elles peuvent être adaptées et reproduites dans un autre lieu géographique, et la couverture d'une même intervention peut être étendue à une zone géographique plus vaste. Les interventions qui sont reproduites dans un nouveau cadre doivent être adaptées au contexte. Cela nécessite une compréhension de la culture, des valeurs et des ressources locales.

Les interventions jugées prometteuses (pages 10-11) peuvent être adaptées et reproduites à plus grande échelle en tenant compte des principes directeurs de la prévention et des considérations relatives à l'adaptation et à la reproduction à grande échelle de la page suivante ; celles classées comme « nécessitant davantage de données » (pages 10-11) devront probablement être reproduites ou davantage affinées avant qu'elles ne soient reproduites ; et celles qui sont jugées « contradictoires » ou celles « sans données probantes » doivent faire l'objet d'une évaluation poussée.

a

.....
S'aligner sur les engagements nationaux (par exemple, un plan national, une politique, une stratégie) pour mettre fin à la violence contre les femmes, ou pour promouvoir l'égalité des sexes ou la santé des femmes.⁷

b

.....
Recenser et rester fidèle aux principes fondamentaux d'égalité des sexes, de droits et de sécurité ainsi qu' à un « dosage » minimum, tout en s'adaptant au contexte, notamment à la langue et à la culture.

c

.....
Favoriser la synergie dans la programmation, combinant des stratégies multiples et des interventions au niveau individuel, interpersonnel, communautaire et sociétal pour un impact durable.

d

.....
Investir dans les capacités des responsables de la mise en œuvre et leur donner suffisamment de temps afin d'intensifier les interventions et susciter des changements durables.

e

.....
S'appuyer sur les initiatives en cours, en intégrant les activités de prévention dans les programmes de santé, de développement et autres programmes sectoriels existants.

f

.....
Concevoir en gardant à l'esprit la question de l'échelle des programmes, investir à long terme en prenant en compte les coûts et la pérennisation.

g

.....
Commencer à petite échelle, documenter et évaluer l'adaptation et la mise à l'échelle afin d'innover et de renforcer la programmation fondée sur des données probantes.

h

.....
Soutenir une communauté de pratique entre les concepteurs de programmes et les responsables de la mise en œuvre pour faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances.

Suivre, évaluer et mesurer les progrès

Les progrès réalisés dans la prévention de la violence contre les femmes peuvent être mesurés à court et à long terme.

1. À long terme, l'impact des programmes de prévention peut être mesuré par la réduction de la prévalence des différentes formes de violences faites aux femmes.

2. Au niveau mondial, les pays sont tenus de rendre compte des progrès réalisés dans la prévention de la violence contre les femmes dans le cadre des cibles des ODD. Deux indicateurs sont proposés :

- la prévalence de la violence exercée par un partenaire intime au cours des 12 derniers mois chez les femmes âgées de 15 ans et plus (objectif 5.2 des ODD - éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles) ;
- la proportion de jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 29 ans ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans (objectif 16.2 des ODD - Mettre fin aux abus, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture des enfants).

3. À court et moyen terme, les indicateurs provisoires qui contribuent à la réduction de la prévalence de la violence contre les femmes dépendront des types de programmes. Il peut s'agir, par exemple, de l'amélioration :

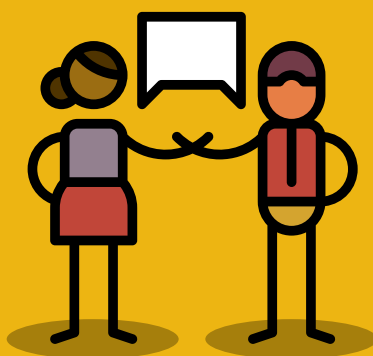
- des attitudes et des normes équitables entre les sexes,
- de la communication entre partenaires
- de l'autonomie, la capacité d'action et/ou l'auto-efficacité des femmes
- de l'éducation des filles et des femmes

4. Il est important de définir une théorie du changement en expliquant comment le programme améliorera probablement les indicateurs intermédiaires et comment ceux-ci contribueront à leur tour à réduire la prévalence de la violence contre les femmes.

5. Il est important d'évaluer le programme avant de le reproduire à plus grande échelle et de suivre le programme reproduit de manière continue afin de s'assurer que les ressources sont investies dans des programmes qui fonctionnent, que les résultats involontaires ou nuisibles sont atténués et que le processus de mise à l'échelle tient compte du contexte local.

ELIMINER
LA VIOLENCE
CONTRE LES FEMMES
COMMENCE
PAR LE

R E S P E C T



La voie à suivre : **un appel à l'action**

S'engager à changer

Commencer dès aujourd'hui

Soutenir des approches fondées sur
des données probantes

Se joindre à d'autres

Citations et références supplémentaires

- a. CUSP (2017), On the CUSP of change: Effective scaling of social norms programming for gender equality, Community for Understanding Scale Up: http://raisingvoices.org/wp-content/uploads/2013/02/6.CombinedCUSPcasesstudies.FINAL_.pdf
- b. Heise L (2011), What Works to Prevent Partner Violence?: <http://strive.lshtm.ac.uk/system/files/attachments/What%20works%20to%20prevent%20partner%20violence.pdf>
- c. Salamander Trust (2017), ALIVE[H]E Framework: <http://salamandertrust.net/resources/alivhe-framework>
- d. UN Women (2015), A Framework to Underpin Action to Prevent Violence Against Women: http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/prevention_framework_unwomen_nov2015.pdf?la=en&vs=5223
- e. WHO, LSHTM, SAMRC (2013). Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence. Geneva: WHO. http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/85239/9789241564625_eng.pdf;jsessionid=294A291A603A7BCB4B60F588532CE53D?sequence=1
- f. World Health Organization (2016), Violence against women, Intimate partner and sexual violence against women, Fact Sheet: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs239/en/>
- g. World Health Organization and UNAIDS (2013), 16 Ideas for addressing violence against women in the context of the HIV epidemic - A programming tool: http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/vaw_hiv_epidemic/en/
- h. WHO, LSHTM (2010), Preventing Intimate partner violence and sexual violence: generating evidence and taking action: http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44350/9789241564007_eng.pdf?sequence=1
- i. What Works to Prevent Violence (2014), A global programme to prevent violence against women and girls: A Summary of the Evidence and Research Agenda: <https://www.gov.uk/government/publications/what-works-in-preventing-violence-against-women-and-girls-review-of-the-evidence-from-the-programme>
- j. Ellsberg M., Arango D.J., Morton M., Gennari F., Kiplesund S., Contreras-Urbina M., Watts C (2015), Prevention of violence against women and girls: what does the evidence say? *The Lancet*, Volume 385, No. 9977, p1555-1566: [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(14\)61703-7/fulltext?rss=3Dyes](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(14)61703-7/fulltext?rss=3Dyes)
- k. Contreras-Urbina M., Heilman B., Von Au A. K., Hill A., Puerto Gómez M., Zelaya J., Arango DJ (2016) Community-based approaches to intimate partner violence : a review of evidence and essential steps to adaptation (English). Washington, D.C. : World Bank Group. <http://documents.worldbank.org/curated/en/907511467996712161/Community-based-approaches-to-intimate-partner-violence-a-review-of-evidence-and-essential-steps-to-adaptation>
- l. World Health Organization (2016), Global Plan of Action to strengthen the role of the health system within a national multisectoral response to address interpersonal violence, in particular against women and girls, and against children: <http://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/global-plan-of-action/en/>
- m. Garcia-Moreno C., Zimmerman C., Morris-Gehring A., Heise L., Amin A., Abrahams N., Montoya O., Bhat-Deosthali P., Kilonzo N., Watts C (2015), Addressing violence against women: a call to action, *The Lancet*, Volume 385, No. 9978, p1685-1695: [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(14\)61830-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(14)61830-4)
- n. World Health Organization (2016) INSPIRE: Seven strategies for Ending Violence Against Children: http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/inspire/en/
- o. What works to prevent violence against women and girls global programme (2018), Right to play: preventing violence among and against children in schools in Hyderabad, Pakistan: Evidence brief. South Africa: Medical Research Council and UK: UK aid. <https://www.whatworks.co.za/documents/publications/211-right-to-play/file>
- p. Hidrobo M, Peterman A, Heise L (2016), The effect of cash, vouchers and food transfers on intimate partner violence: evidence from a randomized experiment in Northern Ecuador. *American Economic Journal Applied Economics*, Volume 8, No 3, p284-303: <https://DOI:10.1257/app.20150048>
- q. National Resource Center on Domestic Violence (2012), Program and Practice Profiles: Community Advocacy Project, Harrisburg, PA: National Resource Center on Domestic Violence. <http://www.dvevidenceproject.org>
- r. Buller A, Peterman A, Ranganathan M, Bleile A, Hidrobo M, Heise L (2018). A mixed-method review of cash transfers and intimate partner violence in low- and middle-income countries. *The World Bank Research Observer*, Volume 22, No 2, p218-258: <https://doi.org/10.1093/wbro/lky002>
- s. Peterman A, Palermo TM, Ferrari G (2018). Still a leap of faith: microfinance initiatives for reduction of violence against women and children in low-income and middle-income countries. *BMJ global health*, Volume 3, No. 6: e001143. doi:10.1136/bmjgh-2018-001143.
- t. Karakurt G, Whiting K, Van Esch, Bolen S, Calabrese J (2016). Couple therapy for intimate partner violence: A systematic review and meta-analysis. *J Marital Fam Ther*, Volume 42, No. 4, p567-583: doi:10.1111/jmft.12178.
- u. Desai CC, Reece J, Shakespear-Pellington S (2017) The prevention of violence in childhood through parenting programmes: a global review, *Psychology, Health & Medicine*, Volume 22, Sup1, p166-186: DOI: 10.1080/13548506.2016.1271952.
- v. Abramsky T, Devries K, Kiss L, Nakui J, Kyegombe N, Starman E, Cundill B, Francisco L, Kaye D, Musuya T, Michau L, Watts C (2014), Findings from the SASA! Study: a cluster randomized controlled trial to assess the impact of a community mobilization intervention to prevent violence against women and reduce HIV risk in Kampala, Uganda. *BMC Medicine*, Volume 12:122: <https://doi.org/10.1186/s12916-014-0122-5>.
- w. Pronyk PM, Hargreaves JR, Kim JC, Morison LA, Pheila G, Watts C, Busza J, Porter JD (2006), Effect of a structural intervention for the prevention of intimate-partner violence and HIV in rural South Africa: a cluster randomised trial. *The Lancet*, Volume 368, No. 9551, p1973-1983: doi: 10.1016/S0140-6736(06)69744-4.
- x. Jewkes R, Nduna M, Levin J, Jama N, Dunkle K, Puren A, Duvvury N (2008), Impact of Stepping stones on incidence of HIV and HSV-2 and sexual behaviour in rural South Africa: cluster randomised controlled trial. *Brit Med J*, Volume 337, No. 7666:a506: doi: 10.1136/bmj.a506.
- y. Sullivan, CM, Bybee, DI (1999), Reducing violence using community-based advocacy for women with abusive partners. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, Volume 67, No. 1, p43-53: <https://cap.vaw.msu.edu/wp-content/uploads/2014/05/Two-year-followup-CAPJCCP.pdf>.

Notes de fin

¹ Il s'agit à la fois des auteurs et des victimes de violence exercée par un partenaire intime.

² Les 7 stratégies ne s'excluent pas mutuellement, ne doivent pas être considérées comme des entités distinctes et se chevauchent.

³ Bien que des interventions spécifiques et leurs exemples soient énumérés dans une stratégie particulière, il est important de noter que nombre d'entre elles illustrent une programmation combinée/groupée avec des programmes multicomposantes et des interventions à plusieurs niveaux qui s'inscrivent dans plus d'une des 7 stratégies de RESPECT. Leur classement dans une stratégie témoigne de l'intention première de l'intervention. Par exemple, certaines interventions dans le cadre de la transformation des normes couvrent également des compétences en matière de renforcement des relations. De même, les interventions en faveur de l'autonomisation des femmes peuvent inclure un volet de transfert économique. Par conséquent, ces stratégies ne doivent pas être considérées comme autonomes, mais comme des approches dont l'impact peut être mieux renforcé en combinaison avec d'autres.

⁴ L'évaluation des données se fonde en grande partie sur des examens systématiques de plusieurs évaluations d'interventions qui font principalement appel à des modèles expérimentaux comprenant des méthodes randomisées, randomisées par grappes et quasi expérimentales. Il est reconnu que pour certaines stratégies comme les interventions dans le secteur de la justice, d'autres méthodes d'évaluation peuvent être plus appropriées, notamment les séries chronologiques, l'observation et les modèles transversaux, même si elles sont généralement considérées comme de moindre qualité. Il s'agit d'un domaine émergent et, par conséquent, les études varient beaucoup en termes de rigueur de la conception et de l'évaluation. Les sources de ces examens et études sont fournies dans la partie consacrée aux références.

⁵ Renvoie aux évaluations où certaines études peuvent montrer des effets positifs et d'autres peuvent ne montrer aucun effet ou des effets négatifs, en soulignant que l'effet des interventions peut être spécifique au contexte. Par conséquent, toute reproduction ou adaptation de l'intervention doit accorder une attention particulière aux facteurs contextuels ou de mise en œuvre.

⁶ Cela comprend les lois et les politiques qui criminalisent les abus sexuels ; promeuvent l'égalité en matière d'héritage ; interdisent le mariage des enfants et les MGF ; les lois sur le mariage, la garde et le divorce qui garantissent l'égalité pour les femmes ; les plans d'action qui promeuvent l'égalité des sexes et s'attaquent à la violence faite aux femmes. Elle comprend également la mise en place de services de justice et d'application de la loi tels que les ordonnances d'arrestation et l'aide juridique.

⁷ Même lorsqu'il n'existe pas d'engagement national pour mettre fin à la violence contre les femmes, il peut être utile d'envisager d'autres engagements en faveur de l'autonomisation des femmes, l'égalité entre les sexes ou la santé des femmes.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter :
Département Santé reproductive et Recherche.
Organisation mondiale de la Santé
20, Avenue Appia
1211, Genève, Suisse
Courriel : reproductivehealth@who.int
www.who.int/reproductivehealth/topics/violence/en